

# LOUISE VAN DEN PLAS ET LES DÉBUTS DU "FÉMINISME CHRÉTIEN DE BELGIQUE"

PAR

PAUL GÉRIN

Premier assistant à l'Université de Liège

Pour mieux atteindre un vaste public, un jeune avocat israélite de la Cour d'appel de Bruxelles, Louis Frank, publia en 1894 *Le grand catéchisme de la femme*<sup>1</sup>. Ce grand catéchisme de cent vingt-quatre pages in-16 retraçait en vingt-et-une leçons et une conclusion, la situation de la femme dans différents pays et plus particulièrement en Belgique.

En Belgique, la femme ne possède à cette époque aucun droit de vote, encore moins le droit d'être élue. Toute la législation, entièrement inspirée du Code Napoléon, lui est nettement défavorable et la situe sur un plan d'infériorité par rapport à l'homme. Dans la société économique, la femme n'occupe pas une meilleure place : elle ne peut prétendre à des emplois administratifs ou publics, son salaire est inférieur à celui de son collègue masculin, l'accès à l'Université de Louvain lui est interdit et rendu malaisé ailleurs ou à d'autres niveaux par manque d'écoles supérieures pour filles. Si à l'époque, des modifications importantes sont déjà intervenues dans la Constitution ou dans la loi belge en faveur des ouvriers, rien ou presque rien n'a été réalisé pour la femme<sup>2</sup>.

A l'instar de ce qui se fait à l'étranger, un mouvement féministe s'est élaboré en Belgique en vue de défendre les intérêts et les droits de la femme. En 1892, une *Ligue belge du droit des femmes* a été

<sup>1</sup> L. FRANK, *Le grand catéchisme de la femme* (Bibliothèque Gilon), Paris, Verviers, Imprimerie Gilon, 1894. - Louis Frank est mort le 25 juillet 1917.

<sup>2</sup> Citons : la loi du 13 décembre 1889 sur le travail des femmes et des enfants qui établit des mesures de protection et de police dans certains secteurs de l'industrie; la loi du 26 novembre 1896 accordant à l'époux survivant un droit sur la succession de son conjoint; la loi du 10 février 1900 sur l'épargne de la femme mariée et du mineur qui permet le versement et le retrait à la Caisse générale d'Épargne sauf opposition du mari, d'une somme de 100 frs par mois au maximum (voir sur les lois de 1889 et de 1900, A. VERMEERSCH, A. MULLER, *Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique*, 3<sup>e</sup> éd., t. I, Louvain-Paris, 1909, pp. 212-220 et pp. 319-323) et la loi du 10 mars 1900 qui autorise la femme mariée à toucher son salaire s'il ne dépasse pas 3.000 frs par an sans le consentement de son mari.

fondée par Louis Frank; elle est neutre sur le plan politique et religieux<sup>3</sup>.

En 1897, une *Société pour l'amélioration du sort de la femme* s'est formée en orientant davantage son action vers la bienfaisance et l'action sociale<sup>4</sup>. Du côté socialiste, Isabelle Gatti de Gamond<sup>5</sup> a rassemblé un groupe d'adhérents autour de ses *Cahiers féministes*<sup>6</sup>. Par ailleurs, une *Ligue des femmes socialistes gantoises* ou *Vrouwen-vereeniging* s'était développée à Gand après 1885. Une *Fédération nationale des femmes socialistes* fut fondée en 1901<sup>7</sup>.

Signalons aussi la fondation, en 1899, de deux groupements de femmes dont les buts sont plus spéciaux : l'*Union des femmes belges contre l'alcoolisme* et l'*Union des femmes belges pour la paix*<sup>8</sup>.

Du côté catholique, un petit groupe de dames patronesses avait, à Bruxelles en décembre 1892, à l'initiative du Père jésuite Van Langenmeersch, mis sur pied une *Ligue des femmes chrétiennes* dans des buts économiques, religieux et moraux<sup>9</sup>. Cette *Ligue* s'était étendue à Liège en 1897<sup>10</sup>. La *Ligue des femmes chrétiennes* ne visait pas l'émancipation de la femme. A cette époque, l'opinion catholique est, sinon hostile à une émancipation de la femme dans la société, tout au plus indifférente. On affirme que le rôle de la femme est de rester au foyer et d'y exercer ses talents de ménagère et de mère de famille<sup>11</sup>.

<sup>3</sup> L. VAN DEN PLAS, « Féminisme ». *Souvenirs de vingt ans d'efforts*, Bruxelles 1922, p. 4. - Baronne P. BOËL et C. DUCHÈNE, *Le féminisme en Belgique 1892-1914*, Bruxelles, Conseil national des femmes belges, 1955, pp. 41-45. - La *Ligue* possède une revue trimestrielle *La Ligue*, publiée à Bruxelles depuis janvier 1893 jusqu'en 1914.

<sup>4</sup> L. VAN DEN PLAS, *o. c.*, p. 4. - P. BOËL et C. DUCHÈNE, *Le féminisme...*, p. 74.

<sup>5</sup> Sur Isabelle Gatti de Gamond (1839-1905) : *Biographie nationale*, t. XXXI, c. 377 à 383, art. par S. De Coster. - *La Ligue*, 1905, 13<sup>e</sup> année, pp. 95-105, article par C. Nourry.

<sup>6</sup> Sur ce périodique, voir A.-J. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise (1789-1914) A-K* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 42), Louvain-Paris, 1965, p. 116.

<sup>7</sup> P. BOËL et C. DUCHÈNE, *Le féminisme en Belgique*, Bruxelles 1955, pp. 60, 80.

<sup>8</sup> L'*Union des femmes belges contre l'alcoolisme* publia l'*Action sociale*, puis *Clairière*. Voir P. BOËL et C. DUCHÈNE, *o. c.*, pp. 74-75 et A.-J. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise... A-K*, Louvain-Paris, p. 22.

<sup>9</sup> Archives du Gesù (Bruxelles), J. RUTTEN, *Le R.P. Van Langenmeersch. - Le XX<sup>e</sup> Siècle* (Bruxelles), 26-27/XII/1895, p. 1, *La Ligue des Femmes chrétiennes*.

<sup>10</sup> *Bulletin de l'Union des patrons*, III-IV/1898, p. 24, *Ligue des Femmes chrétiennes à Liège. - Congrès des œuvres sociales de l'arrondissement de Liège. 21-22 septembre 1902. Rapports et conclusions*, Liège 1902, 7<sup>e</sup> sect., p. 59.

<sup>11</sup> *Le Patriote* (Bruxelles), 24/IX/1895, p. 1, *Le rôle des femmes dans les ménages ouvriers*, Rodrigue. - *Gazette du Centre* (La Louvière), 16-17/IX/1900, p. 1, *La suprématie des femmes*.

Léon XIII n'a-t-il pas rappelé à l'homme qu'il doit exercer avec charité son autorité sur la femme <sup>12</sup>.

Pour certains, féminisme et socialisme sont étroitement unis <sup>13</sup> du fait que depuis plusieurs années, de nombreux socialistes ont exprimé leur sympathie à l'égard des revendications féministes <sup>14</sup>; Isabelle Gatti de Gamond et son groupe font scandale dans la bonne société.

Simon Deploige, professeur de droit à l'Université de Louvain, tout en admettant une émancipation juridique de la femme, ne voyait pas l'intérêt d'une représentation féminine au sein des Chambres <sup>15</sup>.

Quelques rares mais substantiels articles sur le féminisme avaient été publiés en 1898 dans la *Revue Mauve* <sup>16</sup> par la comtesse Marie de Villermont <sup>17</sup>. Mais ils n'ont certes pas eu une grande diffusion étant donné le caractère général <sup>18</sup> de cette revue, le public limité auquel elle s'adressait et le fait que ces articles étaient noyés dans la masse du texte. Par ailleurs, Marie de Villermont habitait la campagne et n'avait donc que peu de contacts avec le monde extérieur <sup>19</sup>.

<sup>12</sup> *Les enseignements pontificaux. Le problème féminin*, Tournai 1953, p. 4. Encyclique *Arcanum* du 10 février 1880 : „L'homme est le chef de la famille et la tête de la femme; celle-ci cependant parce qu'elle est la chair de sa chair et l'os de ses os, doit se soumettre et obéir à son mari, non comme une esclave mais comme une compagne afin que l'obéissance qu'elle lui rend ne soit ni sans dignité ni sans honneur. Et dans celui qui est le chef, aussi bien que dans celle qui obéit, tous deux étant l'image, l'un du Christ l'autre de l'Eglise, il faut que la charité divine soit toujours présente pour régler le devoir. Car l'homme est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Eglise. Mais comme l'Eglise est soumise au Christ, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses”.

<sup>13</sup> *Pays wallon* (Charleroi), 2/VIII/1900, p. 1, *Féminisme*.

<sup>14</sup> Cependant les socialistes borains ont, pendant très longtemps, été adversaires de mesures en faveur de la femme.

<sup>15</sup> S. DEPLOIGE, *L'émancipation des femmes*, Louvain 1902, p. 46. - Simon Deploige (1868-1927).

<sup>16</sup> Revue „Littéraire, artistique, mondaine, financière, sportive”, publiée à Bruxelles entre 1897 et 1899 sous la direction de Marie de Villermont qui s'y abritait sous le pseudonyme de Mavil. Maurice Barrès, J. K. Huysmans, Jules Lemaître, Charles Maurras y ont notamment collaboré, voir aussi : H. GAUS et A.-J. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise (1789-1914)* (Centre Interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers. 50), Louvain-Paris, 1968, pp. 451-452.

<sup>17</sup> Marie de Villermont (décédée le 9 janvier 1925 à Ermeton-sur-Biert) rassemble les différents articles qu'elle publia dans la *Revue mauve* sur le féminisme dans *Le mouvement féministe. Ses causes, son avenir, solution chrétienne*, Paris, Bloud, 1900, 2 t.

<sup>18</sup> En 1899, p. 245, la *Revue mauve* annonçait aux lecteurs sa spécialisation dans les domaines de l'art et de la littérature belges.

<sup>19</sup> L. VAN DEN PLAS, « *Féminisme* ». *Souvenirs...*, p. 5.

Voilà comment se posait et comment on posait la question de la promotion de la femme dans la société belge et plus particulièrement dans le monde catholique belge à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle.

\*  
\*\*

Rentrée de France où elle avait passé une bonne partie de sa jeunesse studieuse dans le Massif central<sup>20</sup>; Louise Van den Plas a environ quinze ans quand elle s'établit à Bruxelles dans un monde qu'elle ne connaît pas ou très mal<sup>21</sup>.

Elle a l'occasion de lire le catéchisme de Louis Frank et s'efforce d'en vérifier toutes les affirmations qu'elle trouve trop outrées et peu chrétiennes. « Je sens, écrira-t-elle, que les principes sur lesquels s'appuie ce programme de revendications ne sont pas assez sûrs, et que l'unité familiale n'est pas sauvegardée par un programme juridique ou social qui ignore ou néglige la loi divine »<sup>22</sup>.

Louis Frank a cependant déclenché chez Louise Van den Plas l'intérêt pour le féminisme. Celle-ci approfondit la question et lit les écrits sur le féminisme publiés par la comtesse Marie de Villermont.

En réponse à un article de la *Revue forézienne*, Louise Van den Plas publie dans cette même revue une causerie qu'elle a faite sur le féminisme<sup>23</sup>. C'est la première publication de Louise Van den Plas, elle s'adresse évidemment aux Françaises. Mais son appel pour une éducation de la jeune fille poussée vers l'activité; l'accès à toutes les professions et métiers; l'égalité de salaire; la réglementation bien comprise du travail pour les femmes enceintes et les nourrices; la recherche de la paternité; l'autorité parentale de la mère; le droit de vote; l'égalité civile pour la femme sont autant de points qui seront développés et approfondis dans la suite.

<sup>20</sup> Louise Van den Plas est née à Bruxelles le 24 janvier 1877 et est décédée à Willaupuis le 4 décembre 1968. Son père, Jean-Baptiste Van den Plas, était cousin du banquier André Langrand-Dumonceau. Il fut, jusqu'à la faillite de Langrand son secrétaire particulier (G. JACQUEMYS, *Langrand-Dumonceau*, Bruxelles, t. I, 1960, p. 52; t. II, 1960, p. 244; t. III, 1963, p. 18; t. IV, 1964, p. 147). Décédé en décembre 1917, il était directeur pour la Belgique de la Compagnie d'Assurances « La Réserve mutuelle des Etats-Unis » (Archives de la Ville de Bruxelles. Etat civil).

<sup>21</sup> Entrevue avec Mlle Louise Van den Plas, en août 1968.

<sup>22</sup> « Féminisme ». *Souvenirs* ..., p. 5.

<sup>23</sup> *Féminisme*, dans *La Revue forézienne* (Saint-Etienne) juillet 1899, 9<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 19. - De nombreuses allusions sont faites à l'article d'un certain Bauquier publié dans dans la même revue, en septembre 1898, *Sur le féminisme*.

L'influence de Marie de Villermont est manifeste dans ce texte <sup>24</sup>.

A Bruxelles, Louise Van den Plas entre en rapport avec Madame Beeckman, présidente de la *Société pour l'amélioration du sort de la femme* puis avec les membres de la *Ligue belge du droit des femmes* <sup>25</sup>.

En mars 1899, elle a l'occasion d'y rencontrer Marie Duclos, présidente du mouvement féministe catholique de France <sup>26</sup> et rédactrice en chef de la revue *Le Féminisme chrétien* <sup>27</sup>, qui l'invite à Paris. Quelques mois après cette rencontre, Louise Van den Plas, répondant à l'invitation qui lui a été faite, se rend dans la capitale française et profite de son séjour pour étudier sur place le Féminisme chrétien de France, œuvre commune de Marie Duclos et de Marie Maugeret <sup>28</sup>.

De retour au pays et sur les instances de Marie Duclos, Louise Van den Plas entre en rapport avec René Henry <sup>29</sup> puis avec un ami de ce dernier, René Colaert <sup>30</sup>. Le premier était journaliste, le deuxième était membre de la Chambre. Féministes convaincus, ils publient ensemble en 1901 un petit livre qu'ils intitulent *La Femme électeur* <sup>31</sup> dans lequel, après avoir décrit les conditions d'infériorité juridique, sociale, économique et politique de la femme belge, ils en arrivent à dire que « (...) la femme n'obtiendra rien tant qu'elle ne jouira pas des droits politiques » <sup>32</sup>.

<sup>24</sup> « (...) Je lui garde (à Marie de Villermont) un souvenir reconnaissant de l'encouragement que me donna, au début de notre campagne, la lecture de l'étude qu'elle avait publiée en 1898 dans la *Revue mauve* », L. VAN DEN PLAS, *Nécrologie*, dans *Le Féminisme chrétien de Belgique*, I/1925, 16<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, p. 15. - Nous avons d'ailleurs comparé cet article avec la *Revue mauve* de l'année 1898.

<sup>25</sup> L. VAN DEN PLAS, « *Féminisme* ». *Souvenirs* ..., p. 4.

<sup>26</sup> Marie Duclos (décédée en 1907). - Cfr *La Ligue. Organe belge du droit des femmes*, 1907, 15<sup>e</sup> année, p. 89. *Nécrologie*. - Marie Duclos avait fait une conférence sur *La femme et la morale*, voir *La Ligue* ..., 1899, 7<sup>e</sup> année, pp. 53 à 60.

<sup>27</sup> Fondée en 1897, disparaît après le 20 juin 1899. - Sur cette revue : LI DZEH-DJEN, *La presse féministe en France de 1896 à 1914*, Paris 1934, pp. 144-145. - E. SULLEROT, *La presse féministe* (Collection Kiosque), Paris 1963, pp. 37-38.

<sup>28</sup> Marie Maugeret (1844-1928), dans un article intitulé *In memoriam. Marie Maugeret*, dans *Le Féminisme chrétien de Belgique*, sept.-oct. 1928, 19<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 8, pp. 113-116, Louise Van den Plas retrace avec admiration le portrait de cette ardente féministe.

<sup>29</sup> René Henry (1881-1917), collabora au *National*, au *Patriote*, à la *Revue générale* et surtout au *Journal de Bruxelles*. Elu conseiller communal d'Anderlecht en 1907. Cfr *Le Féminisme chrétien de Belgique*, XI/1907, p. 4, c. 1 et *Id.*, IV-V/1919, pp. 29-32, *In memoriam : Henry René*, L. V. d. P.

<sup>30</sup> René Colaert (1848-1927) avocat, bourgmestre d'Ypres depuis 1900, membre de la Chambre des Représentants depuis 1884.

<sup>31</sup> R. COLAERT et R. HENRY, *La femme électeur*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, A. Lemoigne, Bruxelles, H. Lamertin, 1901, in-16, 166 p., dont l'impression est achevée le 18 octobre 1901.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 101.

C'est à cette époque que Louise Van den Plas va profiter des circonstances pour mettre sur pied ce qui lui tient à cœur depuis plusieurs mois.

Les élections de juin 1900 avaient réduit considérablement la majorité parlementaire dont disposaient les catholiques. Des pourparlers entrepris entre socialistes et libéraux aboutissent en mars 1902 à la conclusion d'un accord portant en principe sur la revendication du suffrage universel pur et simple<sup>33</sup>.

L'élargissement du corps électoral représentera une menace réelle pour de nombreux catholiques. « Nous voudrions que la Belgique marchât dans le sillon creusé par les gens de cœur et de bon sens (...) et que bientôt se créât dans notre pays une organisation puissante de femmes catholiques qui opposeraient aux revendications des femmes socialistes un plan de réformes justes, équitables, conçues dans le pur esprit chrétien (...) » écrivaient René Henry et René Colaert<sup>34</sup>. On peut même se demander jusqu'à quel point l'antisocialisme n'a pas pesé dans leur décision<sup>35</sup>.

Depuis quelques années déjà, certains parlementaires socialistes dont Hector Denis et Emile Vandervelde avaient pris des positions nettement féministes dans les discussions de la haute assemblée<sup>36</sup>. N'était-il donc pas à craindre qu'ils ne se taillent un succès auprès du public féminin ? Et le danger ne devenait-il pas plus grand dès le moment où, les socialistes, étant au pouvoir, feraient voter le suffrage des femmes comme ils l'avaient si souvent promis ?

Voilà certes une série de questions que se posaient sûrement quelques stratèges du parti catholique.

Louise Van den Plas va provoquer l'idée de la création nécessaire d'un mouvement féministe spécifiquement catholique susceptible de mieux atteindre un public qui n'aurait pas répondu autrement à l'appel lancé par un mouvement neutre<sup>37</sup> et dont le but serait d'édu-

<sup>33</sup> H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, éd. illustrée, t. IV, Bruxelles 1952, p. 211.

<sup>34</sup> R. COLAERT et R. HENRY, *La femme électeur*, Paris-Bruxelles 1901, p. 22. Et plus loin : « Le socialisme a organisé ses femmes. Faisons comme lui » (p. 157).

<sup>35</sup> René HENRY semble par ailleurs profondément dévoué à la défense des « intérêts des humbles femmes qui souffrent », comme il le dit lui-même dans sa préface, p. 9 à C. JOSET, *Le bon féminisme*, Arlon 1904.

<sup>36</sup> Voir p. ex. *La Ligue. Organe belge du droit des femmes*, 1901, 9<sup>e</sup> année, p. 7, *Assemblée générale annuelle 1899-1900*. - Leur femme, Madame Hector Denis (décédée en 1905) et Lalla Vandervelde faisaient partie de l'équipe des *Cahiers féministes*.

<sup>37</sup> « (...) Félicitons Melle L. Van den Plas d'apporter une nouvelle contribution à l'œuvre déjà importante des féministes belges et de faire franchir aux idées que nous défendons depuis plus de dix ans, une nouvelle étape vers le but souhaité », voilà ce qu'écrivit J(ane) B(rigode) dans *La Ligue. Organe belge du*

quer et d'organiser avec sagesse et esprit chrétien un groupe social nouveau.

A cette époque, bon nombre de féministes sont décidées à profiter des revendications des socialistes en matière de suffrage pour exiger l'égalité de l'homme et de la femme en cette matière<sup>38</sup>.

Une *Union féministe belge* est décidée en mars 1902 et fondée en mai de cette même année. Elle groupe plusieurs féministes issus d'horizons politiques différents<sup>39</sup> qui désirent unir leurs énergies pour mieux organiser leur action politique. L'idée d'une fédération féministe a, en fait, précédé la création officielle du *Féminisme chrétien* de Belgique qui n'existait à l'époque qu'à l'état de projet au niveau de quelques individus.

« Pour nous, le plus pressé, dira Louise Van den Plas, était de fonder le groupe qui devait y représenter (dans l'*Union féministe*) l'élément catholique. Quel nom allions-nous lui donner ? Il était assez naturel de la baptiser comme son parrain le féminisme chrétien de France (...) »<sup>40</sup>.

Le 6 mai 1902, avec l'appui de René Henry et de René Colaert, Louise Van den Plas fondait, dans la vieille salle Kevers de l'ancienne rue du Parchemin, près du Grand Sablon à Bruxelles, le Féminisme chrétien de Belgique<sup>41</sup>. Cette association nouvelle avait pour but :

- « 1° de rallier à son programme les sympathies des milieux catholiques en propageant parmi eux la notion exacte et complète des revendications féministes qui ne lèsent pas la constitution catholique de la famille;
- 2° d'obtenir des pouvoirs publics une législation plus équitable envers la femme »<sup>42</sup>.

Comme on le remarque, Louise Van den Plas se montre excessivement prudente dans son programme : elle veut maintenir la cons-

*droit des femmes*, 1903, 11<sup>e</sup> année, p. 32, à propos de la brochure publiée par L. VAN DEN PLAS sous le titre : *Aux catholiques belges...*

<sup>38</sup> Ainsi Marie Popelin (1846-1913), secrétaire générale et Léonie La Fontaine, trésorière de *La Ligue Belge du droit des femmes* (voir *La Ligue ...*, 1902, 10<sup>e</sup> année, p. 84 sv., *Les dîners féministes*).

<sup>39</sup> Voir sur l'origine de l'*Union féministe belge*, *L'Union ...*, 1902, 10<sup>e</sup> année, pp. 129 à 132. *Union féministe belge. Rapport présenté par Mme Paule Gil*.

<sup>40</sup> L. VAN DEN PLAS, « Féminisme » ..., p. 7. - Des dissensions d'ordre politique vont émietter cette fédération qui, réduite à ses éléments socialistes, deviendra un groupe de féministes socialistes.

<sup>41</sup> L. VAN DEN PLAS, « Féminisme ». *Souvenirs ...*, pp. 3, 9.

<sup>42</sup> Tract imprimé de 3 pages intitulé *Féminisme chrétien de Belgique*.

titution catholique de la famille<sup>43</sup> et surtout, elle ne fait pas allusion à ses prétentions suffragistes alors que peu de temps auparavant, elle avait donné son adhésion à l'Union féministe belge pour mieux aboutir sur le plan politique. Qu'entend-elle, en effet, par « législation plus équitable » ?

Et, précaution supplémentaire, pour rassurer les esprits, Louise Van den Plas présente son association comme « une œuvre sociale catholique »<sup>44</sup>. Cette étiquette passe-partout devait en effet, selon la logique, lui assurer la sympathie à la fois des démocrates chrétiens et des autres catholiques préoccupés de la question sociale. En outre, en qualifiant le féminisme chrétien d'« œuvre sociale catholique », Louise Van den Plas rencontrait les préoccupations d'une certaine aile du monde catholique soucieuse, depuis *Rerum Novarum* (1891) de se conformer à l'enseignement pontifical. Louise Van den Plas a donc joué d'une part sur le réflexe antisocialiste de bon nombre de catholiques pour leur faire admettre la nécessité d'un « féminisme chrétien » et d'autre part sur les sentiments de prosélytisme pour se faire accepter par les groupes féministes déjà existants.

\* \* \*

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 1905 jusqu'en février 1940, Louise Van den Plas va publier régulièrement *Le Féminisme chrétien de Belgique*<sup>45</sup>. Cette revue mensuelle sera l'organe officiel du féminisme catholique de Belgique<sup>46</sup> pendant trente-cinq ans. Elle était, à ses

<sup>43</sup> « (...) notre caractère d'œuvre catholique nous interdisait de jamais préconiser l'égalité absolue entre l'homme et la femme dans le mariage; elle nous interdisait de jamais affranchir la femme du devoir sacré de la maternité, ni de revendiquer pour elle le droit à l'amour libre » (L. VAN DEN PLAS, « Féminisme ». *Souvenirs...*, pp. 8-9).

<sup>44</sup> L. VAN DEN PLAS, « Féminisme ». *Souvenirs ...*, p. 8. - *Le Féminisme chrétien de Belgique*, X/1911, p. 1. - *Malines 23-26 septembre 1909. Section féminine. Œuvres religieuses, charitables, sociales et économiques. Rapports*, Bruxelles, s. d., p. 186.

<sup>45</sup> Pour des raisons de facilité, nous utiliserons les sigles F.C. pour désigner ce périodique dans nos références. La publication en sera interrompue par la guerre de 1914-1918. Ce périodique fut publié à nouveau (n<sup>os</sup> 1-2) dès avril 1919 et cessa définitivement en janvier-février 1940 (n<sup>os</sup> 1-2, 31<sup>e</sup> année). Le siège administratif et le bureau de rédaction se trouvaient à Bruxelles, au domicile de Louise Van den Plas, 19, rue du Rouleau, puis 43, avenue Jean Linden à partir de mai 1907 et en octobre 1910, à la suite d'un changement de numérotage de rue : 57, avenue Jean Linden. Petit in-4<sup>o</sup> avant 1914, la revue acquiert le format in-16 à partir d'avril-mai 1919 et fut toujours imprimée à Renaix par l'Imprimerie Leherte-Courtin.

<sup>46</sup> *Le Féminisme chrétien de Belgique*, s'était interdit de toucher à la politique des partis (cfr IV/1907, p. 3, c. 1. À propos des infirmières, Louise Van den Plas). - À partir du n<sup>o</sup> de juin-juillet 1920, le F.C. porte en sous-titre : *Organe de la Ligue catholique du suffrage féminin*.

débuts, distribuée gratuitement et en double exemplaire aux adhérents du Féminisme chrétien pour les aider dans leur propagande<sup>47</sup>. Par après, elle était également envoyée à différentes personnes susceptibles de s'intéresser à la cause féministe de quelque manière que ce soit.

Il est bien difficile d'établir le chiffre de ses abonnés, il semble qu'il devait être fort réduit<sup>48</sup>. La revue visait avant toute chose à la propagande féministe.

Toutes les questions intéressant la promotion de la femme seront traitées dans les pages de cette publication. Le plus grand nombre de ses articles sera signé par Louise Van den Plas qui assume à la fois la charge de rédactrice en chef et d'administrateur de la revue. Parmi les premières collaboratrices de Louise Van den Plas, signalons Gabrielle Barthélémy<sup>49</sup>, Romaine Boreux<sup>50</sup>, Adèle de Loneux<sup>51</sup>, Gabrielle Fontaine<sup>52</sup>, Emilie Van der Smissen<sup>53</sup>. Nous avons relevé aussi quelques noms de personnes qui ont collaboré moins fréquemment au *Féminisme chrétien*<sup>54</sup>.

Le Féminisme chrétien a reçu une collaboration occasionnelle de René Henry, A. Proost<sup>55</sup>, Albert Van den Plas<sup>56</sup>, Cyrille Van Overberg<sup>57</sup>.

<sup>47</sup> De 1905 à 1914, les abonnements annuels étaient de 2 fr. pour la Belgique, 2,50 fr. pour l'étranger, 5 fr. pour les abonnés donateurs. A partir de 1919 : 5 fr. pour la Belgique, 6 fr. pour l'étranger. A partir d'octobre 1909, le F.C. est affilié à l'Union de la presse périodique.

<sup>48</sup> F.C., XI/1909, p. 1, c. 1, *A nos lecteurs non abonnés*, Le Comité.

<sup>49</sup> Elle signe parfois : G. Barth.

<sup>50</sup> Régente, professeur à l'Ecole moyenne pour filles de Seraing depuis le 30 septembre 1904. Celle-ci envoyait parfois des correspondances de Liège (F.C., IV/1906, p. 6, c. 1).

<sup>51</sup> Adèle de Loneux (1886-1969) enseigne à l'Ecole moyenne pour filles d'Ixelles depuis le 22 septembre 1911. Par après, à Molenbeek-St-Jean (rue Mommaerts), puis professeur à l'Ecole normale de l'Etat, rue Berkendaal à Bruxelles.

<sup>52</sup> Gabrielle Fontaine (1889-1967), régente; signe parfois ses articles G. B. Entre en religion chez les Sœurs de l'Enfant-Jésus en 1920. Sur elle : Sœur Jeanne-Françoise LACROIX, *Sœur Marie Loyola (Gabrielle Fontaine 1889-1969)*, dans *Opus Christi*, 21<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, pp. 32-47, Nivelles.

<sup>53</sup> Emilie Van der Smissen (1886-1957), entre en religion chez les Religieuses du Sacré-Cœur de Linthout.

<sup>54</sup> Citons Lucie Desmedt (décédée le 28 avril 1907), Marguerite Devillez, Gabrielle Goedertier, E. Rijn, Alice Walk-Nouldave.

<sup>55</sup> A. Proost était à l'époque directeur général au Ministère de l'Agriculture.

<sup>56</sup> Albert Van den Plas (décédé en 1966); frère de Louise Van den Plas. - Collaborateur occasionnel au F.C. ainsi qu'à la *Revue mauve*, 1899, pp. 187-190, *Une histoire d'amour au temps du Saint Roy Louis*.

<sup>57</sup> Cyrille Van Overbergh (1866-1959), directeur général de l'enseignement supérieur des sciences et des lettres en 1900; secrétaire général du Ministère des

A côté de cette publication mensuelle, le Féminisme chrétien de Belgique va organiser à Bruxelles et en dehors de la capitale, une série de conférences mensuelles à partir de janvier 1912<sup>58</sup> qui traiteront de différents sujets intéressant la femme.

Par sa revue et par ses conférences, le féminisme chrétien va s'étendre progressivement en Belgique. A Anvers, une section est fondée en avril 1912 à l'initiative de Henriette Belpaire<sup>59</sup>. A Namur, sous l'étiquette de « cercle d'études sociales », une section féministe se réunira à partir du 12 mars 1912<sup>60</sup>. A Tournai, une série de conférences commence le 3 décembre 1912<sup>61</sup>. Louise Van den Plas surtout, Adèle de Loneux et Gabrielle Fontaine seront les animatrices de ces séances d'information.

\*  
\*\*

L'action féministe chrétienne va s'exercer sur quatre plans : juridique, social, économique et politique. Au cours de la période qui s'étend de 1902 à 1911, Louise Van den Plas va œuvrer surtout en vue de certaines réformes juridiques.

Avec les autres organisations féministes, Louise Van den Plas va mener campagne pour obtenir une loi sur la recherche de la paternité. Depuis 1902, plusieurs propositions de loi avaient été déposées en ce sens<sup>62</sup> auxquelles René Colaert avait notamment pris une part importante<sup>63</sup>.

Le Féminisme chrétien va également œuvrer avec les autres groupes féministes pour permettre à la femme d'entrer dans les conseils de famille et de gérer une tutelle.

Il convient de souligner à cet égard que Léon Mabilie, membre

sciences et des arts en 1911; démissionnaire en 1912 pour faire campagne en faveur de l'égalité de traitement des écoles libres et officielles devant les pouvoirs publics. Entre au Parlement en 1921.

<sup>58</sup> Ces conférences se tenaient le quatrième vendredi de chaque mois dans un local des Dames de Marie, chaussée de Haecht, n° 68, à Bruxelles.

<sup>59</sup> F.C., IV/1913, p. 2, c. 2, p. 3, c. 1, *Fondation d'une section anversoise du Féminisme chrétien*, H. Belpaire.

<sup>60</sup> Ces réunions se faisaient chez les Sœurs de Ste-Marie (F.C., IV/1913, p. 3, c. 1-2, *Cercle d'études sociales namurois*, XX).

<sup>61</sup> F.C., I/1914, p. 7, c. 2, *Conférences*. - Ces réunions se tenaient chez les Dames de Saint-André.

<sup>62</sup> *La Ligue ...*, 1905, 14<sup>e</sup> année, p. 5, *La recherche de la paternité*. - *Id.*, 1906, 14<sup>e</sup> année, pp. 39-47, *La recherche de la paternité*. - *Id.*, 1906, 14<sup>e</sup> année, pp. 74-98.

<sup>63</sup> F.C., I/1906, p. 1, p. 2, *La recherche de la paternité*. - La loi sur la recherche de la paternité et de la maternité de l'enfant naturel date du 31 mars 1908.

de la Chambre et collaborateur à la *Gazette du Centre*<sup>64</sup> a joué un rôle important dans l'adoption de ce projet de loi<sup>65</sup>.

Le Féminisme chrétien de Belgique a cependant œuvré séparément dans certaines revendications juridiques. L'adoption de l'article 37 de la loi du 7 janvier 1908 qui acceptait le témoignage féminin aux actes de l'état civil est une victoire incontestable de Louise Van den Plas et de son groupe<sup>66</sup>. C'est en effet, à la suite de leur action séparée sur Jules Renkin et sur Henri Carton de Wiart que ce dernier déposa une proposition de loi modifiant l'article 75 du code civil. Cette proposition de loi fut adoptée par la Chambre des représentants le 28 novembre 1907 et par le Sénat le 20 décembre 1907.

A partir de novembre 1909, le Féminisme chrétien de Belgique va mener campagne pour la capacité civile complète de la femme qui a obtenu la séparation de corps<sup>67</sup>. Dans ce but, un pétitionnement fut ouvert, les lecteurs étaient priés de recueillir ou moins quinze signatures sur une liste annexée au numéro de décembre 1910 du *Féminisme chrétien*. Cette campagne se déroulait en fait dans le prolongement du rapport présenté sur cette question par Jeanne Denis au congrès de Malines<sup>68</sup>.

Les résultats obtenus dépassèrent de loin les espérances des féministes puisque la Commission du Sénat chargée de l'examen de la proposition de A. Braun accorda le bénéfice de la restitution de la capacité civile non seulement à la femme ayant obtenu un jugement

<sup>64</sup> Léon Mabilille (1845-1922). - Sur les sympathies féministes de la *Gazette du Centre*, voir plus bas dans cet article.

<sup>65</sup> F.C., X/1907, p. 2, c. 1. *En Belgique. Le droit de tutelle des femmes*, « (...) M. Léon Mabilille qui c'est déjà acquis à plusieurs titres la reconnaissance des féministes et sur les efforts de qui nous pouvons compter pour obtenir la réforme que nous demandons depuis si longtemps ». - L'avant-projet de cette loi avait été élaboré par le Cercle d'études de la Ligue belge du droit des femmes et rédigé par Jane Brigode, puis confié à Hector Denis qui en avait le dépôt à la Chambre lors de la séance du 18 décembre 1906 (*La Ligue ...*, 1907, 15<sup>e</sup> année, p. 65, *La tutelle ...*). - Cette loi fut adoptée par la Chambre le 28 mai 1909.

<sup>66</sup> F.C., XI/1907, p. 1, c. 1, *Pour la femme. Le droit au témoignage*. - F.C., XII/1907, p. 1, c. 1-2, *La femme témoin. Une victoire féministe*, René Henry. - Voir surtout l'appréciation objective à l'égard du Féminisme chrétien publiée dans *La Ligue ...*, 1909, 17<sup>e</sup> année, p. 47, *Les bons féministes en 1908*, Jane Brigode.

<sup>67</sup> F.C., XI/1909, p. 1, c. 1-2, *La capacité civile de la femme séparée de corps*. - « (...) Nous demandons en premier lieu que la Loi cesse de présumer chez la femme une déchéance intellectuelle temporaire surgissant du mariage et ne cessant qu'avec lui (...) » (F.C., XII/ 1910, p. 4, c. 1, *Une réforme à obtenir pour la femme mariée*, Louise Van den Plas).

<sup>68</sup> Malines. 23-26 septembre 1909. Section féminine. *Œuvres religieuses charitables, sociales et économiques. Rapports*, Bruxelles, s. d., pp. 194-196.

de séparation contre son mari mais aussi aux femmes contre qui le jugement avait été prononcé<sup>69</sup>.

La revision du code civil en ce qui concerne les droits de la femme a fait l'objet d'études juridiques approfondies de la part de Louise Van den Plas surtout en ce qui concerne le contrat de mariage<sup>70</sup>.

Sur le plan social, le féminisme chrétien revendiquera surtout l'égalité des barèmes des instituteurs et institutrices. Louise Van den Plas ouvrira largement les colonnes de sa revue aux différentes revendications économiques, elle soutiendra ouvertement Victoire Cappe<sup>71</sup> et le syndicalisme féminin.

Nous avons montré plus haut que Louise Van den Plas ne voulait pas heurter de front la société catholique politique, composée presque exclusivement d'hommes traditionnellement habitués au monopole des affaires politiques.

En ce qui concerne le vote de la femme, sa première prise de position après la fondation du Féminisme chrétien sera de se joindre au mouvement d'opinion déclenché par les divers groupes féministes qui mènent campagne pour une réorganisation des Conseils de prud'hommes<sup>72</sup>.

Le *Féminisme chrétien* affirme que, sous son influence, le ministre de l'industrie et du travail, Gustave Francotte, a formulé

<sup>69</sup> F.C., IV/1911, p. 1, *Le Sénat vote la capacité civile de la femme séparée de corps*, La Rédaction. - La proposition Braun avait été déposée en 1905, cfr *La Ligue ...*, 1911, 19<sup>e</sup> année, p. 124-132, *Au Parlement. Le Sénat vote une loi modifiant le régime de la séparation de corps*, J. Brigode. - A. Braun (né en 1847), était sénateur catholique pour l'arrondissement de Bruxelles.

<sup>70</sup> Le 8 décembre 1905, Louise Van den Plas était invitée à tenir la tribune du Jeune Barreau de Bruxelles pour y faire une conférence sur la *Revision du Code Civil. La séparation de biens avec communauté d'acquêts substituée à la communauté légale comme droit commun en l'absence du contrat de mariage*. Cette causerie fut publiée dans le *Journal des Tribunaux* et fit l'objet d'une publication éditée à Bruxelles en 1908. - Louise Van den Plas publia aussi une *Etude sur la revision du titre du contrat de mariage* dans la *Revue catholique de droit*, 1908-1909, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années; ses articles furent réunis sous forme de livre pas l'Institut supérieur de philosophie de Louvain en 1909. - En 1922, Louise Van den Plas en collaboration avec Jane Brigode, rédigea un *Avant-projet de loi relatif à l'extension de la capacité civile de la femme mariée ...*, Renaix (1922).

<sup>71</sup> Victoire Cappe (1886-1927), voir F.C., XI/1927, pp. 129-134, Louise Van den Plas. - Après la guerre, pour certaines raisons politiques et sociales, des divergences jetèrent un froid entre les œuvres de V. Cappe et de L. Van den Plas.

<sup>72</sup> F.C., II/1906, p. 1, c. 1-2, p. 2, c. 1, *Une injustice à réparer. Les femmes dans les Conseils de prud'hommes etc.* - *La Ligue ...*, 1906, 14<sup>e</sup> année, p. 34, *Electorat et éligibilité de la femme aux Conseils de Prud'hommes*.

l'article 18 de son projet en plaçant les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes dans la composition et l'élection du conseil de prud'hommes<sup>73</sup>. Quoi qu'il en soit, une majorité se manifeste à la Chambre en 1908 et en 1909 contre l'éligibilité des femmes. Au niveau du Sénat, la campagne entreprise par la presse féministe et les démarches auprès du rapporteur du projet par les déléguées des groupes féministes<sup>74</sup> aboutissent puisque, dans sa séance du 8 mars 1910, le Sénat votait l'électorat et l'éligibilité des femmes<sup>75</sup>. Le projet adopté par le Sénat le fut finalement par la Chambre le 3 mai 1910. Nous pensons, personnellement que Louise Van den Plas a dû brandir le spectre du socialisme auprès de certains catholiques pour obtenir ce qu'elle revendiquait. La victoire ainsi obtenue renforce en outre la position du Féminisme chrétien parmi les autres organisations féministes, aux yeux de ses propres membres et surtout dans l'opinion catholique.

La victoire, pour Louise Van den Plas, se situe surtout dans la brèche qui vient d'être créée dans le monopole électoral et représentatif que détenait jusqu'à ce jour les hommes. On vient d'ouvrir, selon elle, la porte à d'autres réformes analogues<sup>76</sup>.

Avec habileté, le Féminisme chrétien s'est taillé progressivement une place dans certains journaux catholiques pour autant que cela lui était possible. Si, certains d'entre eux se montrent réservés comme la *Gazette de Liège*, *l'Ami de l'Ordre* de Namur, le *Journal de Bruxelles*<sup>77</sup>, d'autres, par contre, vont modifier fort rapidement les opinions antiféministes qu'ils avaient défendues autrefois, ainsi le journal démocratique chrétien *La Dépêche* de Liège qui, dès avril 1903, en vient à admettre éventuellement le droit de vote féminin<sup>78</sup> et accentuera de jour en jour sa sympathie à l'égard du féminisme chrétien<sup>79</sup>.

<sup>73</sup> L'art. 18 commençait par ces termes : « Les femmes sont électeurs et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes (...) ».

<sup>74</sup> F.C., XII/1909, pp. 2-3, *Pour l'admission des femmes aux conseils de prud'hommes*. L. Van den Plas.

<sup>75</sup> F.C., III/1910, p. 1, c. 1, *Un vote du Sénat*.

<sup>76</sup> F.C., IV-V/1910, p. 2, c. 1, *Une propagande victorieuse*, L. Van den Plas.

<sup>77</sup> Sur ces journaux consulter : J. DEMARTEAU, *La presse catholique au pays de Liège*, Anvers (1936). - M.-L. WARNOTTE, « *L'Ami de l'Ordre* ». *Quotidien catholique namurois de 1839 à 1914* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 51), Louvain-Paris, 1968. - M. BLANPAIN, *Le « Journal de Bruxelles »*. *Histoire interne de 1863 à 1871* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 39), Louvain-Paris, 1965 et J. VANDER VORST-ZEGERS, *Le « Journal de Bruxelles » de 1871 à 1884* (Id., 36), Id., 1966.

<sup>78</sup> *La Dépêche*, 4/IV/1903, p. 1, c. 1-3, *Le féminisme*, M. Turmann.

<sup>79</sup> Dans son numéro du 1-2/I/1912, p. 1, c. 2-4, il publiait un article de Louise Van den Plas sur *Le travail interdit aux femmes*.

Un autre quotidien démocrate chrétien, publié à La Louvière, *La Gazette du Centre*, va lui aussi, changer d'attitude; d'antiféministe qu'il était, il organisera une campagne en faveur du suffrage féminin dès mars 1902<sup>80</sup>.

Par contre, *Le Pays Wallon* de Charleroi, quotidien catholique ouvert aux problèmes sociaux, se révèle antiféministe à différentes occasions; il limite l'action féminine à la garde du foyer, sans plus. « Occupez-vous des intérêts domestiques, laissez à vos maris le soin de gérer les intérêts publics et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes »<sup>81</sup>.

Dès ses débuts, *L'Avenir du Luxembourg*, quotidien catholique publié à Arlon, se révèle féministe chrétien<sup>82</sup>.

Son rédacteur en chef, Camille Joset, est un partisan et un fervent admirateur des idées de Louise Van den Plas. Très nombreux sont les articles de fond qu'il publie sur les justes revendications du féminisme chrétien. Il rassemblera une partie de ces articles dans une brochure qu'il intitule : *Le bon féminisme*<sup>83</sup> dans laquelle il défend l'équivalence physique, intellectuelle, morale de la femme en utilisant les mêmes arguments que Louise Van den Plas qu'il cite d'ailleurs très souvent.

Il semblerait donc que la brochure adressée par Louise Van den Plas en 1902 *Aux catholiques belges. Pourquoi les chrétiens doivent être féministes*<sup>84</sup> ait ébranlé certaines positions traditionnelles, du moins chez certains, puisque, à partir de cette époque, on constate un courant de sympathie féministe notamment dans *L'Avenir du Luxembourg*, *La Dépêche* et *la Gazette du Centre*.

En 1912, les socialistes entreprennent une nouvelle campagne pour le suffrage universel pur et simple et la suppression du vote plural. Louise Van den Plas va, à nouveau, admirablement tirer parti

<sup>80</sup> *Gazette du Centre*, 28/III/1902, p. 1, *Le suffrage des femmes*.

<sup>81</sup> *Pays wallon*, 13/VI/1906, p. 1, *Féminisme*, Pierre Talvre. - A cela s'ajoute, par moment, un certain antisocialisme, cfr *Pays wallon*, 2/VIII/1900, p. 1, *Féminisme*.

<sup>82</sup> A partir du 4 décembre 1902, le journal publie in extenso la brochure de Louise Van den Plas : *Pourquoi les chrétiens doivent être féministes*. - *L'Avenir du Luxembourg*, 15/VIII/1893, p. 1, contenait un long article signé Camille Joset : *Hommage éclatant au suffrage féminin*. Sur ce journal voir : *L'Avenir du Luxembourg*, dans *La Presse - De Pers*, 1957, n° 14, pp. 7-16.

<sup>83</sup> C. JOSET, *Le bon féminisme*. Préface de René HENRY, secrétaire général du Féminisme chrétien de Belgique, Arlon, Edition de l'Avenir du Luxembourg, 1904, in-16, 50 p. - Les thèmes abordés sont ceux défendus par Louise Van den Plas notamment dans *Aux catholiques belges. Pourquoi les chrétiens doivent être féministes*, Bruxelles, Paris 1902. - Camille Joset (1879-1958) dirigea *L'Avenir du Luxembourg* de 1902 à 1919.

<sup>84</sup> Ce pamphlet connut une deuxième édition en 1904.

des situations nouvelles pour mettre à l'avant-plan de son programme le suffrage féminin.

Une partie de l'opinion catholique s'accorde à dire que si le suffrage devient universel pur et simple, il convient dans un souci d'équité politique, d'en faire bénéficiaire non seulement tous les hommes mais aussi toutes les femmes<sup>85</sup>.

L'antisocialisme entre largement en compte dans cette attitude dont Louise Van den Plas s'efforce de tirer un maximum de profit<sup>86</sup>. Elle est d'autant plus à l'aise pour procéder de la sorte qu'elle peut citer l'exemple des élections des prud'hommes<sup>87</sup> où, pour la première fois, des femmes ont participé aux élections et ont réussi, à Liège, à damer le pion aux socialistes<sup>88</sup>.

Tout en spéculant sur l'antisocialisme et l'opportunisme politique de certains<sup>89</sup>, Louise Van den Plas mettra d'autres arguments en

<sup>85</sup> Ainsi le *Bien public* (Gand), 4/XI/1911, p. 1, c. 3, *Encore le suffrage féminin*; *Id.*, 26/VI/1912, p. 3, c. 1, *Les cartellistes et le suffrage des femmes*, etc... - *Courrier de Bruxelles*, 22/VIII/1912, *Suffrage universel ?* (H. Desclée). - Le 5 mars 1902, Charles Woeste avait déclaré à la Chambre qu'avant d'accorder de suffrage pur et simple et exclusif aux hommes, la droite ferait triompher le suffrage des femmes (cité par C. JOSET, *Le bon féminisme*, Arlon 1904, p. 47).

<sup>86</sup> F.C., X/1911, p. 2, c. 2, *Le suffrage des femmes*, L. Van den Plas : « (...) Certains conservateurs s'y rallient par simple opportunisme comptant sur l'élément conservateur qu'est la femme pour endiguer le flot socialiste. D'autres, de jour en jour plus nombreux, y sont nettement favorables. Un jour que je hasardais l'argument d'opportunité pour obtenir l'adhésion d'un vénérable doyen (...) ».

<sup>87</sup> F.C., V-VI/1912, p. 1, c. 1, *Premier vote féminin*, L. Van den Plas.

<sup>88</sup> Sur ces élections : *La Dépêche* (Liège), 20/IV/1912, p. 1, c. 6, *Elections de prud'hommes ouvriers du 21 avril 1912*. - *La Gazette de Liège*, habituellement réservée sur le vote des femmes admettait cependant l'efficacité de l'action des femmes chrétiennes dans les élections des prud'hommes à Liège (24/IV/1912, p. 1, c. 1, *Elections des prud'hommes*). - Voir aussi *Revue du Travail*, 15/XI/1912, pp. 1288-1289, *Conseils de prud'hommes. Renouvellement total de 1912. Relevé du nombre des femmes électeurs*.

<sup>89</sup> F.C., X/1911, p. 2, c. 1, *Les intérêts féminins au Congrès de la Ligue démocratique belge à Courtrai*, L. Van den Plas, « (...) Nous nous faisons peu d'illusions sur le féminisme politique des partis. Nous n'oserions pas affirmer que l'or précieux de leur sympathie soit pur de tout alliage d'intérêt électoral. Mais on dit que l'or pur risque — quand il est trop mince — de fléchir sous une pression trop forte. Ne nous plaignons pas d'un alliage qui lui donnera la solidité nécessaire jusqu'au jour où notre propagande raisonnée, tenace et grandissante aura groupé les pépites de sympathies individuelles en un lingot trop résistant pour pouvoir être pétri et déformé par les partis. Et ce jour-là, si aucun parti n'a jusqu'alors dû recourir au vote des femmes pour s'assurer la victoire, c'est l'opinion publique qui leur imposera à tous l'entrée dans la vie politique de cette influence féminine qu'un homme d'Etat a qualifié « LA PLUS GRANDE FORCE MORALE DANS LE MONDE ».

avant pour l'obtention du suffrage féminin; elle soulignera notamment le rôle de la femme dans la lutte contre l'alcoolisme et la moralité publique et, ce qui ne devait pas manquer de toucher certains, l'intérêt qu'éprouvent les mères de famille pour une bonne éducation et une bonne instruction de leurs enfants, en un mot, pour la question scolaire<sup>90</sup>.

De façon générale, le Féminisme chrétien ne prenait pas position sur une modalité bien spéciale de la nature du suffrage; il considérait que le suffrage des femmes était conciliable avec toutes les modalités électorales<sup>91</sup>.

La Ligue démocratique belge<sup>92</sup> se montra particulièrement attentive aux exigences politiques du féminisme chrétien. Par deux fois, elle offrit la tribune à Louise Van den Plas. A Courtrai, le 25 septembre 1911, Louise Van den Plas exposa le point de vue du Féminisme chrétien sur le suffrage des femmes : « Toute mère d'ailleurs, même du vivant de son époux, devrait avoir sa part de direction dans les questions scolaires. C'est elle qui, le plus souvent et de l'assentiment du père, choisit l'école où vont les petits; c'est elle qui, en causant avec ceux-ci et avec leurs instituteurs, peut le mieux constater l'influence bonne et mauvaise de l'école au point de vue religieux et moral (...) Elle est donc mieux au courant que l'homme des questions scolaires. »<sup>93</sup>

Une deuxième fois, le 29 septembre 1913, Louise Van den Plas occupa la tribune du Congrès de la Ligue démocratique belge où elle traita du rôle social de la femme<sup>94</sup>.

Au cours de ce congrès, Fieullien, président de la Fédération démocratique chrétienne de Bruxelles<sup>95</sup> fit adopter par l'assemblée le vœu de voir la solution du problème du suffrage aboutir dans une combinaison du droit de suffrage des hommes et des femmes avec la représentation des grandes forces sociales<sup>96</sup>. Malgré son manque de réalisme, cette résolution admettait cependant le principe d'une

<sup>90</sup> F.C., X/1913, pp. 1-4, *Le rôle social de la femme au point de vue moral, économique et politique*, L. Van den Plas.

<sup>91</sup> F.C., V-VI/1913, p. 1, *Mise au point*, La Rédaction.

<sup>92</sup> Sur la *Ligue démocratique belge*, cfr R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique, 1842-1909*, Louvain, 1958, pp. 201-205.

<sup>93</sup> L. VAN DEN PLAS, *Le suffrage des femmes. Discours prononcé au Congrès de la Ligue démocratique à Courtrai le 25 septembre 1911*, Renaix, 1911, p. 12.

<sup>94</sup> F.C., X/1913, pp. 1-4, *Le rôle social de la femme au point de vue moral, économique et politique. Discours prononcé par Mademoiselle Van den Plas au Congrès de la Ligue démocratique belge le 29 septembre 1913*.

<sup>95</sup> Corneille Fieullien, membre de la Chambre des Représentants.

<sup>96</sup> F.C., XII/1913, pp. 6-7, *Chronique suffragiste*, L. Van den Plas.

participation féminine aux élections. C'est à cette époque que le Féminisme chrétien de Belgique fait une recrue de premier plan en la personne de Cyrille Van Overbergh<sup>97</sup>. Dans une longue lettre qu'il adresse au début de l'année 1912 à Louise Van den Plas, Cyrille Van Overbergh invite le Féminisme chrétien à prendre l'offensive « en faveur du vote parlementaire des femmes »<sup>98</sup>.

Le 3 mars 1912, dans une assemblée générale tenue à Bruxelles, les féministes chrétiens fondent « La Ligue catholique du suffrage féminin », filiale du Féminisme chrétien de Belgique<sup>99</sup> après avoir entendu une longue intervention de Van Overbergh.

Cyrille Van Overbergh a poussé à la création de ce comité d'action étant donné le cours des événements politiques et sociaux. Il ne s'en est d'ailleurs pas caché dans l'exposé des motifs de la fondation de cette section. Resterait à savoir dans quelle proportion ses sentiments féministes l'ont emporté sur ses intérêts strictement politiques<sup>100</sup>.

De toute façon, une certaine opinion catholique accueillit favorablement la naissance de cette section de suffragettes catholiques ou se cantonna dans une réserve prudente<sup>101</sup>. Les démocrates chrétiens considéraient en général l'élargissement du suffrage aux femmes comme une nouvelle victoire de la démocratie<sup>102</sup>; on a vu, plus haut, l'attitude compréhensive de la Ligue démocratique belge en cette matière.

<sup>97</sup> Van Overbergh va parler notamment à Liège pour le suffrage féminin (*La Dépêche*, 7/V/1912, p. 1, c. 1-4, Liège, 6 mai 1912. *La conférence de M. Cyrille Van Overbergh sur le suffrage féminin*).

<sup>98</sup> F.C., II/1912, pp. 1-4, *En marche vers l'Égalité. A Mademoiselle Van den Plas, secrétaire général du féminisme chrétien*.

<sup>99</sup> F.C., III/1912, p. 2 à p. 3, c. 1, *Assemblée générale des adhérents du féminisme chrétien, tenue à Bruxelles, à la salle Patria, le 3 mars 1912*. - *Id.*, III/1912, p. 1, *A nos adhérents et abonnés*.

<sup>100</sup> Archives générales du Royaume, Fonds Schollaert-Helleputte, Bruxelles, 2/II/1913, Cyrille Van Overbergh à G. Helleputte, « (...) si le gouvernement a l'air de ne rien vouloir faire, de barrer le chemin au suffrage universel sous n'importe laquelle de ses formes et notamment avec le vote des femmes, alors le gouvernement prendra une terrible responsabilité. Si nous devons aller aux urnes sur cette question, la grande majorité de nos ouvriers nous lâcherait et du reste bien des catholiques bourgeois se joindraient à ces dissidents et les mèneraient, n'en doutez pas. L'encommissionnement du communal et du provincial ne sera pris au sérieux par personne, c'est trop tard. A mon humble avis, il y a lieu pour le gouvernement, d'encommissionner l'affaire en *bloc* commune, province et élections législatives (...) ».

<sup>101</sup> P. ex. *Bien Public*, 6/III/1912, p. 2, c. 1-2, *On nous écrit de Bruxelles*.

<sup>102</sup> *La Dépêche*, 7/III/1912, p. 1, *Une importance décision des féministes chrétiens*. - *Id.*, 16/IV/1912, p. 1, c. 1, *Liège le 25 avril 1912. Un premier pas*.

Il faut souligner à nouveau le réalisme politique de Louise Van den Plas qui, tout en étant à la base d'une section qu'elle souhaite depuis plusieurs années, était restée jusqu'alors dans une prudente expectative.

Dans cette nouvelle affaire, elle a laissé jouer un rôle d'importance par Van Overbergh<sup>103</sup>.

En outre, consciente du danger de l'éparpillement des forces, elle a volontairement distingué l'action suffragiste catholique du Féminisme chrétien<sup>104</sup>.

D'un point de vue tactique aussi, il était intéressant de se réserver une position de repli et le Féminisme chrétien ayant déjà vécu quelques années constituait à cet égard un repli stratégique intéressant.

Cette distinction dans les actions à entreprendre est propre à Louise Van den Plas. Par ce procédé, elle parvient à conserver à son féminisme chrétien l'unité dans l'action et à éviter toute déviation ou perte de forces. En outre, en suscitant ou en soutenant des mouvements parallèles à son féminisme, elle accroît ses possibilités d'audience parce qu'elle débouche sur des publics parfois différents<sup>105</sup> qu'elle n'atteindrait autrement qu'avec peine.

Le 15 janvier 1913, la Ligue catholique du suffrage féminin entreprend une vaste campagne en faveur du suffrage parlementaire. Elle entraîne à sa suite la *Ligue belge du droit des femmes*, la *Société belge pour l'amélioration du sort de la femme*, l'*Union belge pour le suffrage* et l'*Union des femmes gantoises* qui associent leurs signatures à la pétition adressée par Louise Van den Plas, au nom du Comité

<sup>103</sup> Le Comité de la « Ligue catholique du suffrage féminin » était composé de Louise Van den Plas, présidente; Cyrille Van Overbergh, vice-président; Gabrielle Fontaine, secrétaire; Maria Verlant, trésorière; René Henry, Marie E. Belpaire, Emy Van den Plas et Laure Hap (*F.C.*, I/1913, p. 2, c. 1, *Pétition*).

<sup>104</sup> *F.C.*, III/1912, p. 1, *A nos adhérents et abonnés*, « (...) Une organisation spéciale a été jugée nécessaire; ainsi le Féminisme chrétien ne sera pas absorbé outre mesure par le développement de la campagne suffragiste et il continuera à poursuivre la réalisation de son programme: l'amélioration de la condition féminine au point de vue éducatif et moral, économique, juridique (...) ».

<sup>105</sup> Ainsi, à partir de 1911, Louise Van den Plas invitera ceux et celles qui s'intéressent plus spécialement à l'amélioration de la condition économique de la femme, à donner leur appui à Victoire Cappe, fondatrice du syndicat *L'Aiguille*. « C'est aux ouvrières à régler leurs affaires professionnelles comme elles l'entendent. Si, au début, elles ont besoin de l'aide du clergé ou de dames dévouées, elles doivent apprendre graduellement à agir par elles-mêmes. Le syndicat est, à cet égard, une excellente école de responsabilité ». (*F.C.*, X/1912, p. 1, p. 2, c. 1, *Premier congrès syndical féminin*, L. Van den Plas).

de la Ligue catholique du suffrage, à tous les parlementaires belges <sup>106</sup>.

Presque un mois après cette pétition, la *Fédération suffragiste* est fondée le 10 février <sup>107</sup>.

Cette fois-ci, c'est le Féminisme chrétien qui peut revendiquer pleinement d'être à l'origine du mouvement suffragiste qui vient d'être entrepris en Belgique à la veille de la première guerre mondiale.

La guerre mettra une sourdine aux revendications des féministes catholiques. Pour répondre à la situation nouvelle et venir en aide aux nombreuses femmes touchées matériellement par le départ du mari ou des fils, Jane Brigode et Louise Van den Plas fondaient, le 3 août 1914, « l'Union patriotique des femmes belges » <sup>108</sup>.

Dès le 22 novembre 1918 — onze jours après l'Armistice — les féministes se remirent en campagne pour le suffrage féminin.

En avril-mai 1919, Louise Van den Plas reprenait la publication du *Féminisme chrétien de Belgique* <sup>109</sup> qu'elle dirigera jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale.

Au cours de l'entre-deux-guerres, Louise Van den Plas poursuivra son action. A partir du 1<sup>er</sup> avril 1921 jusqu'au 7 mai 1940, *Le Soir* lui offrit la tribune libre <sup>110</sup> ce qui lui permit d'accroître considérablement l'audience du féminisme chrétien de Belgique.

\*  
\* \*

On pourrait se demander dans quelle mesure le Féminisme chrétien de Belgique était chrétien ? Et dans quelle mesure ce mouvement était-il féministe en tant que chrétien ?

Le Féministe chrétien de Belgique fut chrétien dans la mesure où il défendit la morale chrétienne en matière familiale. La volonté ex-

<sup>106</sup> F.C., I/1913, p. 1, p. 2, c. 1, *Pétition*. - *La Ligue ...*, 1913, 21<sup>e</sup> année, pp. 35-39, *Le suffrage féminin*, Marie Parent - *Id.*, 1913, 21<sup>e</sup> année, p. 95, *Echos parlementaires*.

<sup>107</sup> Outre les signataires de la pétition du 15 janvier 1913, la *Fédération suffragiste* comprenait De Vrouwenvereniging van Antwerpen (*La Ligue ...*, 1913, 21<sup>e</sup> année, p. 47, *Informations et notes d'actualité. Belgique*).

<sup>108</sup> L. VAN DEN PLAS, « L'union patriotique des femmes belges », dans *La Femme belge* (Bruxelles), pp. 939-954, 1<sup>er</sup> janvier 1915.

<sup>109</sup> 10<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1-2, avril-mai 1919.

<sup>110</sup> *Le Soir* avait pressenti la comtesse Henri Carton de Wiart (née Juliette Verhaegen, décédée en 1955) qui, faute de temps préféra passer la plume à Louise Van den Plas. La tribune libre féminine était tour à tour partagée entre Hélène Burniaux, militante socialiste, Louise Coens, secrétaire-générale des œuvres féminines du Conseil national du parti libéral, et Louise Van den Plas, secrétaire générale du Féminisme chrétien de Belgique.

primée par Louise Van den Plas de se référer à la loi divine et de se conformer à l'enseignement de l'Église sur le mariage sont des preuves incontestables de cette volonté d'être et de rester chrétien.

D'autre part, c'est en fonction de cette volonté de défendre la famille chrétienne et la morale familiale que le féminisme chrétien sera féministe.

La lecture des différentes études et des articles de Louise Van den Plas montre que leur auteur s'en est tenu fidèlement au programme qu'elle s'était fixé.

Les catholiques d'avant 1914 n'accueillirent cependant pas toujours avec faveur ce féminisme chrétien; pour beaucoup d'entre eux, le mot « féminisme » contenait un relent de socialisme.

L'émancipation de la femme heurtait d'autre part une mentalité conservatrice toujours habituée à l'autorité sacro-sainte du mari, du père de famille. Quelques religieux ne se firent pas faute d'attaquer le féminisme<sup>111</sup>; la plus célèbre querelle fut menée par le Père F. X. Godts, rédemptoriste<sup>112</sup>.

Les évêques ont gardé leur distance à l'égard du féminisme chrétien<sup>113</sup>. Le fait d'accepter qu'une « section féminine » se consacre aux œuvres religieuses, charitables, sociales et économiques lors du congrès catholique de Malines en 1909 révèle une certaine ouverture d'esprit mais limite d'autre part l'action féministe aux problèmes religieux, sociaux et économiques de la femme<sup>114</sup>. C'est dans ce sens

<sup>111</sup> Le Père M. J. H. Ollivier, dominicain français (1835-1910) était venu conférencier en Belgique (F.C., XII/1907, p. 2, c. 2, p. 3, *Le R. P. Ollivier et sa conception du féminisme*, H. Van den Plas). - Le Père Théophile Hénusse, jésuite (né en 1873) (*Gazette du Centre*, 10/IX/1912, p. 1, Féminisme).

<sup>112</sup> F. X. GODTS, *Erreurs et crimes en fait d'éducation. Le féminisme condamné par les principes de théologie et de philosophie. I. Infériorité générale de la femme. II. Sa supériorité morale. III. Sa fausse émancipation. IV. Revendication de ses droits réels*, Roulers-Bruxelles-Amsterdam-Paris, J. De Meester, 1903. - A cette publication, R. HENRY, répondit par *Féminisme chrétien. Un féministe malgré lui : le R. P. Godts*, Bruxelles, O. Schepens, 1903. - François-Xavier Godts (1839-1928) était un prédicateur célèbre (F. DE MEULEMEESTER, *Bibliographie générale des écrivains rédemptoristes*, 2<sup>e</sup> partie, A-Z, Louvain 1935, pp. 165-167).

<sup>113</sup> L'évêque de Namur, Mgr. Heylen, était fort réservé à l'idée du suffrage féminin (F.C., XII/1909, p. 3, c. 2, Féminisme rural, L. Van den Plas).

<sup>114</sup> En définissant le féminisme chrétien, Louise Van den Plas avait soin de dire que c'était une « œuvre sociale, née de la nécessité de répandre dans les milieux catholiques les doctrines féministes en ce qu'elles ont de légitime et de chrétiennement raisonnable » (*Le féminisme chrétien. Rapport présenté par L. Van den Plas dans Malines, 23-26 septembre 1909. Section féminine. Œuvres religieuses, charitables, sociales et économiques*, p. 186, Bruxelles 1909).

d'ailleurs que le cardinal Mercier va œuvrer à partir de cette époque <sup>115</sup>. En juin 1914, il fondait la *Fédération diocésaine des femmes catholiques* mais ne confiait à aucune féministe chrétienne une place dans le comité directeur <sup>116</sup>.

En quelle mesure le Féminisme chrétien était-il féministe dans le domaine religieux ? Lui seul pouvait en sa qualité de chrétien exprimer certaines aspirations des chrétiennes pour obtenir plus de considération et plus de responsabilité dans leur Eglise. En ce domaine, Louise Van den Plas et son groupe n'ont rien exprimé noir sur blanc bien qu'ils aient agi et organisé des campagnes d'opinion pour une amélioration économique, sociale, morale, juridique et politique de la femme.

\*  
\*\*

Le féminisme chrétien de Belgique est né après d'autres organisations féministes belges. Si dans ses débuts, il se situait quelque peu à leur remorque dans ses revendications et dans son action, petit à petit, il s'affirmera et prendra parfois la tête de revendications féministes comme ce fut le cas en 1913 en prenant l'initiative d'une campagne suffragiste.

Si René Colaert et René Henry estimaient que le but premier de l'action féminine était l'obtention du suffrage, Louise Van den Plas, par opportunisme politique, a placé cette revendication après les revendications d'ordre économique, social ou juridique.

Louise Van den Plas s'inspira largement dans la fondation de son mouvement et dans le nom qu'elle lui donna du Féminisme chrétien de France. Il ne faudrait cependant pas réduire l'originalité du mouvement belge qui répondait à des situations politiques, sociales et économiques propres à la Belgique. Alors que le Féminisme chrétien de France a pris une allure nationaliste et antijuive <sup>117</sup>, il n'en fut rien du Féminisme chrétien de Belgique.

<sup>115</sup> Papiers Toniolo (Vatican), Malines, 3/IV/1910, Mercier à G. Toniolo, « (...) Je voudrais travailler à l'organisation d'une *Ligue féminine catholique* dans notre pays et je profiterais avec gratitude de votre expérience (...) ». - « (...) S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines a, en maintes circonstances, appelé l'attention sur la nécessité de remédier à cette lacune de l'éducation féminine et d'éveiller en même temps le sens social chez les jeunes filles de la classe ouvrière » (*F.C.*, III/1911, p. 4, *Semaine sociale féminine*).

<sup>116</sup> *F.C.*, VII/1914, p. 7, c. 2, *Fédération diocésaine des femmes catholiques*. Dès la fondation de cette *Fédération*, le Féminisme chrétien y envoya aussitôt son adhésion collective.

<sup>117</sup> Li DZEH-DJEN, *La presse féministe en France de 1869 à 1914*, Paris 1934, p. 145.

Louise Van den Plas a su jouer admirablement des situations pour créer et faire progresser son mouvement féministe tant dans la société catholique que dans les milieux non catholiques. Nous dirions volontiers de son mouvement qu'il constituait un groupe de pression avant la lettre.

A ses débuts, le féminisme chrétien de Belgique a connu trois étapes. La première se place en 1902, c'est la « naissance provoquée » du mouvement. La deuxième se situe entre 1902 et 1910, ce sont les campagnes menées pour les réformes juridiques qui permettent au féminisme chrétien de se tailler une part de succès dans l'opinion. La troisième étape commence en 1912, c'est l'action suffragiste déclenchée en Belgique par le Féminisme chrétien.

Presque seule, avec des moyens pécuniaires fortement réduits, Louise Van den Plas est parvenue à donner une place importante au Féminisme chrétien de Belgique. La tribune libre qui lui sera offerte au lendemain de la première guerre par le journal *Le Soir* est bien une preuve de la considération que Louise Van den Plas avait su provoquer.

Nous avons montré les différentes étapes de la croissance du Féminisme chrétien de Belgique en mettant cette croissance en rapport avec le milieu politique de l'époque.

Une étude approfondie mériterait d'être faite sur le Féminisme chrétien de Belgique et même sur le féminisme en Belgique; nous n'avons, pour notre part, voulu que susciter l'intérêt sur cette question particulière et n'évoquer que les débuts du mouvement.

Liège, mars 1969.

Nous remercions bien vivement Melles A. de Loneux et Emy Van den Plas pour l'aide qu'elles nous ont apportée dans la composition de cet article en nous faisant part de leurs souvenirs personnels.